

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 26

Artikel: Le calvaire conjugal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201252>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eiffel; et les frais emboîtent le pas. Quand ces derniers ont atteint plusieurs milliers de francs — c'est tout de suite là — les plaideurs, qui en sont presque comme au premier jour, lassés, effrayés, finissent par où ils auraient dû commencer: ils s'en vont devant le juge de paix, en instance de conciliation.

Transigez, mon cher, transigez!!

Voilà ce que nous a conté, l'autre jour, la personne de nos connaissances. X.

Qu'est-ce que ? — Trouvé dans de vieux papiers :

- Qu'est-ce qu'un patriote ?
- C'est un homme qui veut une place.
- Qu'est-ce que la politique ?
- C'est l'art d'obtenir cette place.
- Qu'est-ce que la science ?
- C'est l'art de connaître les défauts d'autrui.
- Qu'est-ce que la vertu ?
- C'est un bon sujet de conversation.
- Qu'est-ce que le mérite ?
- C'est l'argent, le rang, le crédit.
- Qu'est-ce que l'esprit ?
- C'est un moyen d'obtenir ce que les autres désirent et de se faire détester.

Petites annales de juin.

1413. — Il parut cette année, en Suisse, des volées prodigieuses de petits oiseaux, semblables à des pinsons rouges, volant par troupes, qui tenaient sur la terre l'espace d'une lieue de long et large d'un quart de lieue. On ne pouvait pas voir le soleil à travers ces volées, tant elles étaient proches l'une de l'autre; on en prenait plusieurs à la chandelle pendant la nuit; ces oiseaux salissaient des forêts entières lorsqu'ils venaient à s'y poser. BOYVE.

1550. — Le vendredi 18 de juin, entre cinq et six heures de matin, passa par sur la ville d'Orbe, tirant contre les montagnes de Bourgogne, un dragon de merveilleuse grandeur et grosseur, comme d'un grand cheval, dont l'ombre d'iceluy surpassait la largeur d'une grande maison, et estoit quasi comme tout sus couleur de feu. PIERREFLEUR.

1686. — Le 30 juin, un incendie éclate à Vevey, au bourg d'Oron-dessus, vers les 7 heures du soir. 220 à 230 maisons furent consumées. Des charbons allumés et lancés par le vent au-delà du pont St-Antoine, mirent le feu au faubourg, qui brûla aussi. Plusieurs personnes périrent. Une collecte fut organisée; la ville de Genève envoya 15,540 florins.

Lè fenne et lo secret.

D'après Lafontaine.

Cein que l'est portant que lè fenne :
Dite-lau cein que vo voudrà,
Qu'onna ratta a medzi on tsat,
Duve z'haore aprî, cliiau doudaine
L'ant dzapa vé tote lè bouenne
Quemet se l'ire la vretâ.

Por èprovâ la sinna, on iadzo Samuïet,
Que l'avâi mariâ la Zabet,
Aotre la né, dinse sè met à pllieindre :
— Eh ! te possibillio, lâiva-tè ;
Sè pe rè mè quemet m'êteindre !
Se tè pllie, lâiva-va on bocon lo lèvet,
Né pas po on boton d'accouet ;
Seimblie qu'on mè dégourse et la rita mè trosse.
Ie crafo que l'accoutso ! Eh ! mon Dieu, qu'è-te çosse !
On petit âo ! Zabet, ié fé on petit âo.
N'èin faut rè dere à nion, sari trâo vergognâo.
Lo vaitcè ! L'è tot tsaud. Mets-lo dein la croubellie.
Mâ, te m'ôâ bin, Zabet, va pas lo taboussi :
Lè dzeins me derant dzenellie. —

La fenna lài djurâ et fu sè recutsi.
Lo leindeman matin, devant de remessi,
Sein doutâ sa bêguina, va tsî sa vesena
Qu'ire dein sa côsena :
— Vo ne sède pas la quinna, Suzon ?
Que lài dit, mon Sami lài n'arreve de iena :
L'a ovâ hier à né, l'a fé on pucheint z'âo.
Mâ n'allâ pas pè lo velâdzo
Fère avoué cein dein barjaquâdzo !
Mon hommo mè flèrâi. — Ma, Zabet, on sâ prâo
Que ne su pas onna dzapetta,
Lâi repod la femalla. Allâ pi. — La pernetta
S'èin retorne à l'hottô tandu que la Suzon
Recousse son gredon
Et ie châte vè la Françoisè :
— Vesena, que lài dit, te sâ pas ! Samuïet
Dusse être tot parâi on boquenot motset.
Ne tè dio pas onna gandoise,
L'a fé trâi z'âo sta né passâ.
Mâ n'èin faut pas mè dèvesâ
— N'ausse cousin, de tota la senanna
Ne vaio nion, que dit,
Et va vè lo bornî
Dere que lo Sami avâi fé 'na dozanno
De cliiau z'âo. La fenn' âo magnin
Que lo raconte aprî ein met onna veingtanna
Que lè z'avâi teniâ. N'âutra dit veingte-cinq,
On âutra treinta. Sè pas ora
A guéro sant, mâ pè vè n'hâora
De la vèprâ, l'irant dza à ceint-ion.

Lè gros lau * l'ant adî lau nid dein lè gredon.

MARC A LOUIS.

* Exagérations.

Au loup!

Le fait s'est passé dans une commune voisine de la capitale. Il y a déjà bien des années.

Depuis quelques semaines, plusieurs propriétaires de maisons foraines constataient des vides dans l'effectif de leurs basses-cours et jamais ils n'avaient vu revenir les absentes; de plus, le matin, ils trouvaient leurs poules toutes tremblantes et blotties au fond du poulailler.

Il y avait du diable là-dessous.

Les forains se consultèrent et descendirent au village pour implorer du secours.

— Qu'est-ce que ça peut bien être ? demanda le syndic, en questionnant du regard les municipaux.

— Ah ! voilà, qui peut bien savoir ? avaient l'air de répondre ceux-ci, en hochant la tête.

Un silence suivit.

— Pourtant, reprit le syndic, on ne peut pas ça laisser comme ça.

— Bien sûr que non, firent les municipaux en chœur.

Nouveau silence.

— Ça pourrait bien être un loup ?

— Oh !... ça se pourrait... qui sait !

Encore un moment de silence.

— Alo, si c'est ça, y faudrait voir organiser une battue.

— Ouai... ce serait un moyen.

— En êtes-vous, vous autres ?

— Faut bien.

— Eh bien, Abram, mets-vo dans le procès-verbat que la municipalité a décidé de faire une battue contre le loup qui dévore les propriétaires des poulaillers des maisons foraines. Seulement, c'est pas tout que ça; on n'est pas assez dans la municipalité; y faudra embaucher quèques gens du village. Occupe-vo de ça, Frédéric, toi qui es sergent. Ce sera pour après-demain, à la pointe du jour. Si on ne trouve rien le matin, on retournera voir vers le soir. Y faut qu'il y passe, c'te poison !

Le jour venu, les batteurs, au nombre de vingt, étaient en campagne. Les uns armés de solides bâtons, d'autres, de leur fusil militaire.

Durant quatre longues heures, ils explorèrent en vain, bois, champs et vignes.

— Tonnerre de bête, s'écria le syndic, y a pas mèche de la faire sorti; on dirait qu'elle a su qu'on voulait veni. Y a pas, tout de même, y faut qu'elle y passe. Ce sera don pour ce soir. Tout le monde à huit heur'demie au coin du plantage de David au sapeur.

A huit heures et demie, les batteurs étaient tous « au coin du plantage de David au sapeur ».

La chasse recommença.

Dix heures sonnaient au village et le loup ne s'était pas encore montré.

— Tonnerre!... Tonnerre! marmotait le syndic.

— Le voilà!... le voilà!... s'écria un chasseur.

— Où ?

— Là!... voyez-vous pas, il entre dans le champ au maréchat.

Toute la troupe se mit à la poursuite de l'animal, qui se réfugia dans une carrière de molasse. Cernée de toute part, la pauvre bête allait expier ses forfaits. Déjà quelques-uns des chasseurs épaulaient leur arme.

— Arrêtez, cria tout à coup le syndic, tirez pas!

— Et pourquoi ?

— Tonnerre ! arrêtez, que je vous dis, il a un collier !

Le calvaire conjugal. — Madame est aux genoux de Monsieur, occupée de lui lacer ses souliers.

Des amis de la famille entrent brusquement.

— N'admirez-vous pas la soumission de ma femme, en la voyant à mes genoux ? fait le mari.

Madame se relevant :

— Je suis persuadée que ces messieurs ne trouvent rien d'extraordinaire à cela, car dans notre religion chacun se met à genoux devant sa croix.

Question de parenté ! — « Je suis marié à une veuve, nous écrit un de nos lecteurs. De son premier mariage, ma femme a une grande fille, dont mon père, veuf depuis quelques années, est tombé subitement amoureux. Il l'a épousée.

» Mon père est donc mon gendre et ma belle-fille ma mère, puisqu'elle est l'épouse de mon père.

» Un an après notre mariage, ma femme me donna un fils, qui est le beau-frère de mon père, et qui est en même temps mon oncle, puisqu'il est frère de ma belle-mère.

» De son second mariage, mon père vient d'avoir un gros garçon, qui est donc mon frère et aussi mon petit-fils, puisqu'il est le fils de ma belle-fille.

» Ma femme est une grand'mère, puisqu'elle est mère de ma belle-mère; moi je suis le mari de ma femme et aussi son petit-fils, puisque je suis le fils de son gendre.

» Or, comme le mari de la grand'mère est grand-père, je suis mon propre grand-père. »

N.

A propos de ponts.

Un nouveau pont reliera bientôt les places de Chauderon et de Montbenon. A ce sujet, nous extrayons les détails suivants d'un intéressant travail de M. Ernest Chavannes, qui fit, on le sait, de nombreuses recherches dans les archives communales de Lausanne.

« Pour communiquer dès l'extrémité de la place de Montbenon avec la place Chauderon, située en face, au sommet de la rampe qui borde la rive droite du Flon, on passe sur un